



28 juin 2018

**Siège social
d'Air FRANCE**

**Et. Pilotage
Economique**

CSP en alerte !

DÉCLARATION des élus FO



Le 27 juin 2018, **les élus FO et le représentant syndical FO** ont fait une déclaration devant la Direction en session du Comité d'établissement du Pilotage Economique (CEPE) afin de dénoncer ouvertement **les modes de fonctionnement et les dérives du service CSP** (Roissy & Paray). Ce contexte est alarmant pour le personnel car il génère sans cesse mal-être, souffrance et risques psychosociaux accrus. Par ailleurs, aucun responsable ne propose de véritables solutions, d'autres vont même jusqu'à nier l'existence des nombreuses dérives constatées.

À ce jour, il est impossible d'obtenir par exemple, le nombre cumulé de salariés du CSP en arrêt maladie dont plusieurs en *burn out* ! Quelles sont la fréquence et la durée de ces arrêts ? Combien de personnes présentes, sont en difficulté dans leur travail ? Comment sont elles réellement considérées ? Combien de salariés du CSP sont en

demande de mobilité et depuis combien de temps ? Comment les surcharges de travail sont elles traitées et quels sont les effets sur la santé du personnel ? Quelles sont les conséquences induites pour l'ensemble des personnels de l'entreprise pour certains alors en difficulté ?

DÉCLARATION :

"Concernant le CSP (Roissy et Paray), en référence au rapport technique du service de santé Siège CDG (présenté ce jour /page 32) et à la déclaration du Secrétaire Général Force Ouvrière Air France faite dernièrement en CCE, les élus FO et le représentant syndical FO du Comité d'établissement Pilotage Economique dénoncent le fonctionnement actuel de ce service.

Cette situation dégrade les conditions de travail des salariés du service et malgré toute leur bonne volonté cela a aussi des incidences sur les autres salariés de la compagnie.

La source de mobilité entrante se tarie et la situation n'est plus acceptable.

La formation des agents du CSP ne doit plus être galvaudée.

Un effectif CDI stable et suffisant ainsi que des conditions de travail normalisées et sereines sont un préalable à tout fonctionnement normal dans l'entreprise, comme cela a été demandé au Directeur de la Rémunération M. Guillaume Laurent.

Ce domaine d'activité du CSP touche un domaine trop sensible pour ne pas engager des actions correctives immédiates.

M. Le Président nous vous invitons à déclencher une enquête interne afin de faire un état complet de cette situation anormale, connue de tous.

Nous sollicitons une information complète à ce sujet mise à un prochain ordre du jour du CEPE.

Par ailleurs, à titre indicatif, la récente présentation en CHSCT Siège et Supports Roissy du Document Unique, document présentant l'évaluation des types de risque et les mesures prises par l'employeur pour assurer en permanence la sécurité et protéger la santé des salariés, fait apparaître l'absence d'actions inscrites en matière de RPS dans ledit document."